

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 FEVRIER 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil seize le quatre février, à compter de dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire, sur convocation en date du 28 janvier 2016 de Monsieur le Président, conformément aux articles L. 2121- 10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Salle Polyvalente, Rue de Touche Moreau VALENCISSE Commune déléguée d'Orchaise, sous la présidence de Monsieur Christophe DEGRUELLE, Président.

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS :

DEGRUELLE Christophe, BAUDU Stéphane, FROMET François, TONDEREAU Alain, GARCIA Corinne, LESCURE Pierre, GAVEAU Simone, SIMONNIN Benoît, BAILLY Françoise, CROSNIER-COURTIN Yves, TROTIGNON Chantal, CONTOUR Michel, BOUJOT Jérôme, MOELO Didier, REBOUT Chantal, SOULES Odile, VETELE Benjamin, COUTY Myriam, BOURSEGUIN Yann, QUINET Fabienne, VIEIRA Gildas, LAUMOND-VALROFF Isabelle, ROBILIARD Denys, BEIGBEDER Françoise, OLIVIER Yves, BORDIER Sylvie, BUTEAU Louis, FERET Marie-Agnès, PATIN Joël, CHAUVIN Jacques, FERRE Christelle, REINEAU Véronique, MALHERBE Jean-Luc, BERGER Jean-Louis, LEPRAT Denis, LEFEBVRE Jean-Pierre, GALLARD Lionella, BOULAY Jean-Albert, LHERITIER Catherine, PASQUET Joël, BURNHAM Henri, MARIER Eveline, GENUIT Eliane, BORDE François, HADDAD Georges, BOURGUEIL Claudette, GUILLON Didier, SEVREE Yannick, GEORGE Yves, GUETTARD Philippe, GUELLIER Jean-Yves, LEHOUELLEUR Yves, DARNIS Michel, SEGRET Nadine, CHARZAT Gérard, MORESVE Maryse, FESNEAU Michel, CHAPPUIS Jean-Noël, GILBERT Elie, GASIGLIA Jean, BARROIS Yves, LE BELLU Nicole, MORETTI Jean-Marc, MARY Christian, NAVARD Catherine, FHIMA Patricia

POUVOIRS :

GRICOURT Marc donne procuration à VETELE Benjamin, OLAYA Pierre donne procuration à SEGRET Nadine, THIOULET François donne procuration à BOUJOT Jérôme, BARRETEAU Elise donne procuration à SOULES Odile, ESKI Ozgur donne procuration à BUTEAU Louis, VILLANFIN Annick donne procuration à VIEIRA Gildas, DELAPORTE Jean-Benoit donne procuration à BORDIER Sylvie, DE RUL Marylène donne procuration à QUINET Fabienne, MONTEIRO Catherine donne procuration à GARCIA Corinne, PARIS Mathilde donne procuration à BERGER Jean-Louis, GUIMARD Serge donne procuration à MOELO Didier, CROISSANDEAU François donne procuration à MARIER Eveline, BARBOUX Annie donne procuration à SIMONNIN Benoît, GOURAULT Jacqueline donne procuration à BAUDU Stéphane, MARSEAULT Marie-Noëlle donne procuration à DARNIS Michel, BOUVIER Alexandre donne procuration à LHERITIER Catherine, ROUSSELET Audrey donne procuration à FROMET François
PANNEQUIN Bernard par GUILLOT Jean-Michel, VEE Alain par PRIEUR Gérard, PIGOREAU Didier par BOUSSQUOT Henry, LE TROQUIER Catherine par JANVIER Eric, MONTARU Pierre par LUTINIER Thierry

MEMBRES TITULAIRES EXCUSES : , BOISSEAU Pierre, CHASSIER Michel, LEDOUX Stéphane

Début de séance 18 h 30

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard CHARZAT

ADMINISTRATION GENERALE – Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délégations accordées au Président par le Conseil Communautaire - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Le conseil communautaire a décidé de prendre connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation.

Décision : Le conseil communautaire a pris connaissance des décisions prises dans le cadre de la délégation.

ADMINISTRATION GENERALE – Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des délibérations prises par le Bureau Communautaire dans le cadre de sa délégation.

Le conseil communautaire a décidé de prendre connaissance des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation.

Décision : Le conseil communautaire a pris connaissance des délibérations prises par le Bureau communautaire dans le cadre de sa délégation.

N° 2016-001	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – Installation des conseillers communautaires de la commune nouvelle de VALENCISSE
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'installer Monsieur Jean-Yves GUELLIER et Monsieur Gérard CHARZAT dans leurs fonctions de conseiller communautaire d'Agglopolys en leur qualité de délégué de la commune nouvelle VALENCISSE.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-002	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – ELECTION DE MEMBRES DU BUREAU - Commune nouvelle de VALENCISSE
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'élire comme membre du bureau :

- Monsieur Gérard CHARZAT, conseiller communautaire délégué, adjoint au maire de la commune nouvelle de VALENCISSE,

- Monsieur Jean-Yves GUELLIER, maire de la commune nouvelle de VALENCISSE.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-003	INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES - Participation de conseillers municipaux de la commune nouvelle VALENCISSE - Ajustements pour la commune MENARS
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner comme membre des commissions les élus suivants de la commune nouvelle de VALENCISSE :

1- SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE

GUELLIER Jean-Yves

CHARZAT Gérard

2 - FINANCES – PERSONNEL

SOLLOSSI Georges Orchaise

3 - ASSAINISSEMENT – VOIRIE – INFRASTRUCTURES

FROMET Jean-Claude

SLOVAK Jean-Louis

4 - HABITAT – AMÉNAGEMENT – AGRICULTURE – TRANSPORTS

GOHIER Jean-Claude

ANDRÉ Corinne

5 - STRATÉGIE ÉCONOMIQUE – EMPLOI – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PAVY Christine

DAURON Evelyne

6 - DÉCHETS - CADRE DE VIE – FOURRIÈRES

ANSERMINO Dorothee

DRONIOU Joël

7 - TOURISME – CULTURE – SPORTS ET LOISIRS

MANDARD André

ULMI Patrice

8 - SOLIDARITÉ ET INNOVATION SOCIALE

MANDARD André

BOITELLE Noëlline

- désigner pour la commune de Ménars :

Madame Claire LE FLOCH comme membre de la commission Solidarité et innovation sociale pour succéder à *Madame Josette DUNEAU*,

Monsieur Philippe OLESKOW comme membre de la commission des Finances pour succéder à *Monsieur Philippe TRIOREAU*.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-004	ADMINISTRATION GENERALE – VAL ECO – PAYS DES CHATEAUX - Désignation des délégués titulaires et suppléants de la Communauté d'Agglomération de Blois – Commune nouvelle de VALENCISSE - Ajustements
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- désigner les élus suivants au titre de la commune nouvelle de VALENCISSE :

- pour siéger à **VAL ECO** :

Titulaires	Suppléants
Dorothee ANSERMINO	René GROSOS
Joël DRONIOU	Nathalie CHAMPION

- pour siéger au **PAYS DES CHATEAUX** :

Titulaires	Suppléants
André MANDARD	Axelle BERGERON
Jean-Louis SLOVAK	Georges SOLLOSSI

Décision : à l'unanimité

N° 2016-005	ADMINISTRATION GENERALE – Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) - Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC) - Désignation des représentants à la commission consultative entre le SIDELC et les EPCI.
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de procéder à l'élection du représentant titulaire et du suppléant pour représenter Agglopolys au sein de la commission consultative du syndicat intercommunal de distribution d'électricité de Loir-et-Cher (SIDELC) :

Titulaire : Alain TONDEREAU

Suppléant : Pierre OLAYA

Décision : à l'unanimité

N° 2016-006	FINANCES – Débat d'Orientations Budgétaires - Exercice 2016.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 au vu du rapport.

Décision : Le conseil communautaire a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 au vu du rapport.

N° 2016-007	FINANCES – Tarifs 2016 - Services Techniques - Personnel - Voirie Communautaire - Collecte des déchets ménagers et assimilés - Fourrière animale - Fourrière automobile - Rectificatif
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- abroger la délibération n° 2015/263 du 3 décembre 2015 et la remplacer par la présente,

- approuver la grille tarifaire telle que présentée,

- dire que ces tarifs seront applicables pour l'année 2016.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-008	FINANCES – Cartes d'achat - Déploiement du dispositif au sein du Service Parc Automobiles – Avenant.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

ARTICLE 1 : Déploiement de la carte d'achat au sein du service Parc Automobiles d'Agglopolys.

La Caisse d'Épargne Loire Centre met à la disposition d'Agglopolys sept cartes d'achat au porteur, confiées :

- à la Direction des Finances (1 carte nominative) ;
- au Service Parc Automobiles (6 cartes nominatives).

Agglopolys procédera à la désignation des porteurs et définira les paramètres d'habilitation des cartes.

ARTICLE 2 : Augmentation du montant plafond global de règlements effectués par cartes d'achat d'Agglopolys.

Le montant plafond global de règlements effectués par la carte d'achat d'Agglopolys initialement fixé à 15 000 euros pour une périodicité annuelle pour la carte d'achat confiée à la Direction des Finances est porté à 52 700 euros, selon la répartition suivante :

Carte d'achat au porteur de la Direction des Finances : 15 000 euros

Cartes d'achat aux porteurs du Service Parc automobiles : 37 700 euros correspondant à titre indicatif à :

Budget principal :	16 000 euros
Budget assainissement collectif :	15 000 euros
Budget ordures ménagères :	6 000 euros
Budget transport :	500 euros
Budget assainissement non collectif :	200 euros

ARTICLE 3 :

Les autres conditions du contrat établi entre la communauté d'agglomération de Blois et la CAISSE D'EPARGNE Loire Centre en date du 26 juin 2015 demeurent inchangées.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-009	FINANCES – Subvention de fonctionnement au CIAS.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le versement d'une première tranche de subvention au CIAS au titre de l'exercice 2016 d'un montant de 1 151 167 €.

- dire que ce montant sera réglé en un seul versement dès que la présente délibération aura revêtu un caractère exécutoire.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-010	FINANCES – Octroi de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale – Année 2016.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu la délibération n° 2014-117 en date du 22 mai 2014 ayant confié à Monsieur le Président la compétence en matière d'emprunts,

Vu la délibération n° 2015-101, en date du 28 mai 2015 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale d'Agglopolys,

Vu la délibération 2015-258, en date du 3 décembre 2015 décidant la garantie d'Agglopolys à certains créanciers de l'Agence France locale pour l'année 2015,

Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette d'Agglopolys, afin qu'Agglopolys puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;

Vu les documents décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2014-1 en vigueur à la date des présentes et le Modèle 2016-1 qui entrera en vigueur le 30 avril 2016.

Et, après en avoir délibéré :

- décide que la Garantie d'Agglopolys est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- * le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2016 est égal au montant maximal des emprunts qu'Agglopolys est autorisée à souscrire pendant l'année 2016 ;
- * la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par Agglopolys pendant l'année 2016 auprès de l'Agence France augmentée de 45 jours ;
- * la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et

* si la Garantie est appelée, Agglopolys s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

* le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Président au titre de l'année 2016 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif 2016, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

- autorise Monsieur le Président, pendant l'année 2016, à signer le ou les engagements de Garantie pris par Agglopolys, dans les conditions définies ci-dessus, conformément au modèle présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexe ;

- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Décision : à la majorité avec 86 voix pour et 2 abstentions (LHERITIER Catherine, BOUVIER Alexandre)

N° 2016-011	FINANCES – Attribution de compensation provisoire - Exercice 2016.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- renoncer, pour 2016, au versement au profit d'Agglopolys des attributions de compensation lorsqu'elles sont négatives (communes de Champigny-en-Beauce, Lancôme et Valaire),

- approuver le montant provisoire de l'attribution de compensation et ses modalités de versement selon le tableau ci-après :

	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2016		ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE 2016
AVERDON	77 974	MENARS	145 649
BLOIS	16 048 034	MESLAND	34 994
CANDE SUR BEUVRON	32 268	MONTEAUX	15 476
CELLETES	70 308	MONTHOU SUR BIEVRE	13 188
CHAILLES	167 658	ONZAIN	227 134
CHAMBON SUR CISSE	15 646	RILLY SUR LOIRE	38 845
CHAMPIGNY EN BEAUCE	0	SAINT BOHAIRE	395
CHAUMONT SUR LOIRE	20 194	SAINT CYR DU GAULT	13 087
CHEVERNY	35 556	SAINT DENIS SUR LOIRE	159 528
CHITENAY	24 323	SAINT ETIENNE DES GUERETS	2 087
CHOUZY SUR CISSE	255 723	SAINT GERVAIS LA FORET	410 168
COMMUNE NOUVELLE VALENCISSE	59 052	SAINT LUBIN EN VERGONNOIS	33 340
CORMERAY	6 852	SAINT SULPICE DE POMMERAY	67 091
COULANGES	586	SAMBIN	5 028
COUR CHEVERNY	252 908	SANTENAY	2 286
FOSSE	468 666	SEILLAC	133
FRANCAY	4 676	SEUR	7 916
HERBAULT	140 536	VALAIRE	0
LA CHAPELLE VENDOMOISE	306 647	VEUVES	10 501

LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	1 129 650	VILLEBAROU	1 138 285
LANCOME		VILLEFRANCOEUR	19 211
LANDES LE GAULOIS	11 645	VILLERBON	176 877
LES MONTILS	67 398	VINEUIL	1 785 606
MAROLLES	72 779		
TOTAL 47 COMMUNES			23 575 904

- de dire que cette attribution de compensation sera versée par douzièmes à compter du mois de janvier 2016 par Monsieur le Trésorier de Blois Agglomération et par Monsieur le Trésorier d'Onzain-Herbault, sans mandatement préalable.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-012	PERSONNEL TERRITORIAL – Fixation du tableau des emplois au 1er janvier 2016
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de procéder aux ajustements figurant dans le rapport, et de modifier et adopter en conséquence le tableau des emplois de la collectivité.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-013	PERSONNEL TERRITORIAL – Ajustement technique du régime indemnitaire
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- procéder à l'ajustement technique du régime indemnitaire applicable aux agents des cadres d'emplois des techniciens et des ingénieurs de la Communauté d'Agglomération de Blois,
- modifier l'annexe 2 de la délibération du Conseil Communautaire n° 379 du 16 décembre 2010 pour y faire figurer les nouveaux taux maximum de l'indemnité spécifique de service (annexe 2 modifiée jointe à la présente délibération).

Décision : à l'unanimité

N° 2016-014	PERSONNEL TERRITORIAL – Suppression de la classe de cor et d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 6/20ème du tableau des effectifs
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de décider de supprimer la classe de cor du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) et par voie de conséquence de supprimer dans l'intérêt du service et par mesure d'économie le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à temps non complet 6/20ème en charge de cette classe du tableau des effectifs de la Communauté d'Agglomération de Blois, faute d'enfants inscrits aux enseignements de la classe.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-015	PERSONNEL TERRITORIAL – Médecine préventive : convention de mise à disposition de service entre la Communauté d'Agglomération de Blois et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le projet de convention de mise à disposition de service entre Agglopolys et le CIAS,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de service entre Agglopolys et le CIAS et tous les actes ou pièces utiles à la mise en œuvre de ce dispositif.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-016	MARCHES PUBLICS – Passation d'une convention constitutive de groupement de commande entre la Ville de Blois, Agglopolys et le CIAS du Blaisois dans le cadre de la passation d'un marché d'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la médecine professionnelle et pour la gestion des risques professionnels
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la constitution d'un groupement de commande entre la Ville de Blois, la Communauté d'Agglomération de Blois et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois pour la passation du

marché d'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la médecine professionnelle et pour la gestion des risques professionnels,

- approuver les termes de la convention constitutive dudit groupement désignant notamment la Ville de Blois comme coordonnateur du groupement et l'autorisant notamment à ce titre à signer, au nom et pour le compte d'Agglopolys et du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Blaisois, le marché d'acquisition d'un logiciel pour la gestion de la médecine professionnelle et pour la gestion des risques professionnels,

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commande "Acquisition d'un logiciel pour la gestion de la médecine professionnelle et pour la gestion des risques professionnels".

Décision : à l'unanimité

N° 2016-017	ASSAINISSEMENT – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental 41 pour la réalisation d'études
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental 41 pour le financement de ces études,

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-018	ASSAINISSEMENT – Renouvellement de la convention spéciale de déversement des effluents non domestiques – PROCTER ET GAMBLE
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la convention spéciale de déversement des effluents non domestiques de l'établissement PROCTER ET GAMBLE ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-019	ASSAINISSEMENT – Renouvellement de la convention spéciale de déversement des effluents non domestiques – MONDELEZ France Confectionery Production S.A.S.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la convention spéciale de déversement des effluents non domestiques de l'établissement MONDELEZ France Confectionery Production S.A.S ;

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-020	ASSAINISSEMENT – Contributions pluviales 2015 - Communes de La Chaussée-Saint-Victor et Saint-Denis-sur-Loire.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de fixer le montant de cette contribution, pour l'exercice 2015, respectivement à :

- 5 376,62 € HT soit 5 914,28 € TTC pour la commune de La Chaussée Saint Victor,

- 3 825,58 € HT soit 4 208,14 € TTC pour la commune de Saint Denis sur Loire.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-021	ASSAINISSEMENT – Mise en place de vestiaires, d'une salle de réunions et de pause à la station d'épuration du Blaisois et aménagement de bureaux dans le bâtiment existant
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la demande de permis de construire et tous les documents nécessaires pour réaliser cette opération de mise en place de bâtiments modulaires provisoires permettant le regroupement des équipes d'intervention et l'exploitation de la station d'épuration.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-022	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Modification du périmètre de la Concession d'Aménagement ZAC de l'Ardoise sur la commune de Cour Cheverny
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver le nouveau périmètre de la concession d'aménagement,
- approuver l'avenant n°6 de la concession d'aménagement portant sur la modification du périmètre de la concession d'aménagement ZAC de l'Ardoise sur la commune de Cour-Cheverny,
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois ou son représentant, à signer l'avenant n°6 à la concession d'aménagement du 15 janvier 2007 pour l'aménagement de la ZAC de l'Ardoise,
- autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Blois ou son représentant, à procéder à toutes les formalités administratives nécessaires à l'application de cette délibération.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-023	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – SEM TERRITOIRES DEVELOPPEMENT - Entrée de la Région Centre-Val de Loire au capital de la société
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser son représentant à l'Assemblée Générale de Territoires Développement à voter en faveur du projet de l'augmentation de capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de la Région centre Val de Loire d'une somme de 485.400 € par émission de 9.708 actions de 50 euros de valeur nominale avec une prime d'émission de 53 euros par action pour un montant de 514.524 euros, soit au total 999.924 euros,
- autoriser son représentant à l'Assemblée Générale de Territoires Développement à adopter la modification corrélative de l'article 7 des statuts de la SEM Territoires Développement,
- doter son représentant de tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de ces décisions.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-024	HABITAT – Projet de Rénovation Urbaine de Blois - opération de reconstruction - subvention à Terres de Loire Habitat - opération Blois - Laplace
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 55 100 € à Terres de Loire Habitat pour la construction de 19 logements sur le quartier Laplace, avenue de Châteaudun à Blois.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-025	HABITAT – Projet de Rénovation Urbaine de Blois - opération de reconstruction - Terres de Loire Habitat - opération Blois rue Guynemer
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'accorder une subvention d'un montant de 17 400 € à Terres de Loire Habitat pour la construction de 6 logements rue Guynemer à Blois.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-026	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Prise de la compétence PLU - Document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale par Agglopolys - Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Valaire.
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de déléguer le droit de préemption urbain à la commune de Valaire, sur les parties du territoire communal concerné par un DPU avant le transfert de compétence.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-027	AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements– Achèvement des procédures d'élaboration ou d'évolution des plans locaux d'urbanisme communaux – Validation de la reprise des procédures
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- achever toutes les procédures d'élaboration ou d'évolution des plans locaux d'urbanisme engagées avant le transfert de la compétence et listées dans le tableau ci-dessus,
- acter qu'Agglopolys se substitue de plein droit aux communes dans tous les actes et délibérations afférents aux procédures engagées avant la date du transfert de la compétence,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à la poursuite et à l'achèvement des procédures d'élaboration ou d'évolution des plans locaux d'urbanisme précités.
- préciser que les frais relatifs à l'achèvement de ces procédures à compter de la date du transfert de la compétence seront pris en charge par Agglopolys toutefois il reviendra à la Commission Locale

d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) d'étudier la possibilité d'un « reversement » par les communes.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-028	TRANSPORTS – Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Blois au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2016
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- renouveler l'adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) pour l'année 2016 pour un montant de 4 987,27 €,
- inscrire les crédits correspondants au budget annexe transports 2016,
- désigner Jean GASIGLIA comme représentant titulaire, et Sylvie BORDIER, membre de la Commission Habitat, Aménagement, Agriculture, Transports, comme représentant suppléant, au sein du GART,
- autoriser Monsieur le Président ou son Représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-029	BIODIVERSITE – Mise en place d'un dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique (<i>Vespa velutina</i>) - Convention de partenariat avec le Syndicat des Apiculteurs de Loir-et-Cher et le Groupement de Défense Sanitaire de Loir-et-Cher
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- pour l'année 2016, prendre en charge financièrement à 100% la destruction des nids de frelons asiatiques chez les particuliers, habitant l'une des communes d'Agglopolys ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Syndicat des Apiculteurs de Loir-et-Cher et le Groupement de Défense Sanitaire de Loir-et-Cher, pour permettre la mise en œuvre de cette démarche collective (animation du réseau d'acteurs, suivi scientifique et technique, relais dans les communes) ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des financements auprès du programme LEADER et de la Région Centre-Val de Loire (Contrat Régional du Blaisois-Pays des Châteaux – Module 7 : Biodiversité et Eau).

Décision : à l'unanimité

N° 2016-030	BIODIVERSITE – Commune de veuves - Entretien des prairies ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000 entre 2012 et 2014
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le formulaire de demande d'aide financière relatif aux travaux de fauche de la prairie située sur la commune de Veuves et ayant fait l'objet d'un Contrat Natura 2000 pour la période 2012-2014 ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet, notamment les autorisations d'occupation du Domaine Public Fluvial ou convention de superposition de gestion relatives aux parcelles concernées.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-031	ENVIRONNEMENT – Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional Agglopolys - Pays des Châteaux de 3ème Génération pour la réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à solliciter auprès du Président du Conseil Régional une subvention de 80% du montant des investissements relatifs à l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial, au titre du Module 5 Module 4 « Performance énergétique » - Action n°4.1 : Elaboration d'un PCET à l'échelle d'Agglopolys », du Contrat Régional Agglopolys – Pays des Châteaux de 3ème Génération.
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-032	COLLECTE DES DECHETS – Prorogation de la convention fixant les modalités de collecte et de traitement par Valdem des déchets ménagers résiduels et recyclables secs de la commune de Landes-le-Gaulois.
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- adopter la convention prorogative tri-partite entre Agglopolys, Valdem et Val-Eco qui définit les

modalités de collecte et de traitement par Valdem des déchets ménagers résiduels et recyclables secs de la commune de Landes-le-Gaulois,

- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-033	DEVELOPPEMENT DURABLE – Adoption du schéma directeur cyclable d'Agglopolys
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver les objectifs du schéma directeur cyclable et la carte,
- proposer son intégration au SCOT au titre de l'enquête des personnes publiques associées,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs au dispositif (conventions, formulaires), pour l'obtention des subventions ou de tout autres financements avantageux pouvant être obtenus dans ce cadre,
- autoriser la mise en œuvre progressive de ce document de planification.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-034	TOURISME – CAMPING VAL DE BLOIS - Dates d'ouverture et tarifs 2016
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé d'adopter la grille tarifaire relative aux prestations proposées au Camping Val de Blois*** par Espace Recréa, pour l'ouverture 2016 allant du 25 mars au 16 octobre 2016.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-035	TOURISME – Observatoire Loire - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2016-2017
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs 2016-2017 avec l'Observatoire Loire,
- accorder une subvention de fonctionnement de 105 300 € au titre de l'année 2016.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-036	TOURISME – Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional Agglopolys - Pays des Châteaux de 3ème Génération pour la réalisation des 2ème et 3ème tranche de travaux « Fenêtres sur Loire »
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le Président ou son représentant à solliciter auprès du Président du Conseil Régional une subvention de 50% du montant des investissements relatifs à la réalisation de la seconde tranche de travaux « Fenêtres sur Loire », au titre du Module 5 « Qualité des Paysages » - Action n°5.1b « Accompagner les projets exemplaires de préservation des paysages – Soutenir les projets permettant d'améliorer le grand paysage », du Contrat Régional Agglopolys – Pays des Châteaux de 3ème Génération,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-037	ACTION CULTURELLE – Bibliothèques de Blois/Agglopolys - Convention avec le Département de Loir-et-Cher pour asseoir le fonctionnement de la médiathèque d'Onzain en sa fonction de Médiathèque Tête de Réseau. Gestion de la transition technique et de service
--------------------	--

Le conseil communautaire a décidé de :

- approuver la convention avec le département pour le fonctionnement de la Médiathèque d'Onzain en sa fonction de Médiathèque Tête de Réseau,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention afférente.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-038	ACTION CULTURELLE – Enseignement Musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la communauté d'agglomération de Blois - prix de vente du concert donné à Beaugency le 29 mai 2016
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le principe de la vente du concert qui sera donné par le conservatoire de Blois/Agglopolys le dimanche 29 mai 2016 à Beaugency et d'en fixer le prix à 500 €,

- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-039	ACTION CULTURELLE – Enseignement Musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la communauté d'agglomération de Blois - droit d'inscription pour un concert au Chatelet à Paris le 12 juin 2016
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser le principe d'un droit d'inscription à cette action organisée par le conservatoire, le 12 juin 2016 au Chatelet à Paris et d'en fixer le montant à 15 € par élève,
- autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à la réalisation du projet.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-040	ACTION CULTURELLE – Enseignement musical - Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la communauté d'agglomération de Blois - école de musique de Fossé - demandes de subventions auprès du Département de Loir-et-Cher pour l'année 2016
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil départemental de Loir et Cher :
- pour l'acquisition du jeu de timbales, une subvention correspondant à 50% de la dépense hors taxes et plafonnée à 2.000 € pour le conservatoire, et à signer toutes les pièces afférentes à cette demande,
- une subvention d'un montant de 600 € pour une commande de partitions d'un montant de 1.088,29 € HT pour le conservatoire,
- des subventions d'aide à la formation musicale en faveur du Conservatoire à Rayonnement Départemental de musique et théâtre de la communauté d'agglomération de Blois/Agglopolys et de l'école de musique de Fossé pour l'année 2016.

Décision : à l'unanimité

N° 2016-041	ACTION CULTURELLE – Enseignement Musical - Réseau Cadences, écoles de musique de la communauté d'agglomération de Blois/Agglopolys-Conservatoire à rayonnement départemental de Blois/Agglopolys - demande de subvention auprès de la DRAC Centre-Val de Loire pour le projet artistique « Semaine de la flûte dans l'agglomération » du 22 au 28 février 2016
--------------------	---

Le conseil communautaire a décidé de :

- solliciter auprès de la DRAC Centre-Val de Loire, pour l'année 2016, une subvention de 1 700 € pour le projet artistique «Semaine de la flûte dans l'agglomération » qui aura lieu du 22 au 28 février 2016,
- autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

Décision : à l'unanimité

La séance est levée à 20h20.

*Pour extrait conforme,
le Président, Christophe DEGRUELLE*

**Toutes ces délibérations et pièces annexes sont consultables à la Mairie de Blois :
Service des Assemblées - Hôtel de Ville - 2ème étage - aux horaires d'ouverture du public.**

Affiché le 08/02/2016.